



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le ministre d'État
garde des Sceaux
ministre de la Justice**

Réf : 202510001295

Paris, le **04 FEV. 2025**

Monsieur le Conseiller honoraire,

Lors du dernier comité stratégique relatif à l'open data des décisions de justice qui s'est réuni le 4 novembre 2024, plusieurs problématiques ont été soulevées, relatives à l'identification du nom des personnels de justice dans les décisions, ainsi qu'aux atteintes potentielles à la souveraineté et à la sécurité économiques, invitant à une réflexion plus approfondie sur les règles actuelles qui fixent le périmètre des données occultées. Dans un contexte de finances publiques très contraint, le principe de gratuité totale de la mise à disposition des décisions paraît par ailleurs devoir être réinterrogé, lorsque celles-ci sont réutilisées à des fins commerciales.

Le comité stratégique a pris acte de ces problématiques et de la nécessité de diligenter un groupe de travail en charge, sous votre présidence, d'émettre toutes préconisations utiles en vue d'y répondre.

Selon le cahier des charges établi, le rôle de ce groupe de travail sera de proposer des recommandations relatives notamment :

- à l'occultation des informations relatives à l'identification des magistrats, personnels de greffe et plus largement tous professionnels de justice ;
- au respect des secrets protégés par la loi dans les décisions, notamment liés à la protection d'intérêts économiques ;
- au modèle de financement de l'open data au regard des ressources déployées.

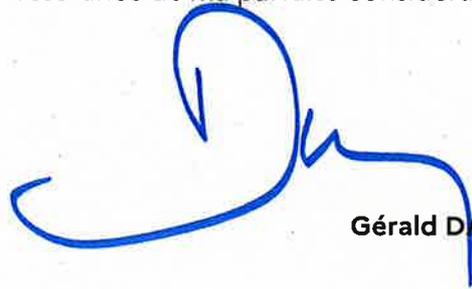
Monsieur Daniel LUDET
Conseiller honoraire
Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris Cedex 01

Plus largement, vous pourrez formuler toutes recommandations notamment sur l'équilibre entre les bénéfices et les risques, au regard des problématiques ainsi soulevées, et procéder à cette fin à toutes auditions utiles. Vous pourrez également procéder à une analyse des modèles retenus par nos homologues européens, avec le soutien éventuel de la délégation aux affaires européennes et internationales du secrétariat général.

En concertation avec les parties prenantes de la Cour de cassation et du ministère, il vous appartient de désigner les membres du groupe de travail. L'inspection générale de la Justice a désigné un inspecteur général en appui de ce groupe de travail et pour en assurer le secrétariat.

Vous veillerez enfin à me remettre le rapport définitif d'ici au 30 juin prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller honoraire, à l'assurance de ma parfaite considération.



Gérald DARMANIN

Copies à :

- *Madame la secrétaire générale du ministère de la Justice*
- *Monsieur le directeur des services judiciaires*
- *Madame la directrice des affaires civiles et du Sceau*
- *Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces*

Et :

- *Monsieur le premier président de la Cour de cassation*
- *Monsieur le procureur général près ladite Cour*